

De l'année 1776 Cui nous edicez ainf bint

Contrat de Mariage Pour parvenir au futur mariage qui se fera
et accomplirait M. l'evêque de Meaux avec le Sieur
Eglise et l'abbé de pons s'accordent

Entre françois boullanger de saint marie l'au
chaux fils de feu et de Marie boullanger et Jeanne
de la Vabre sa fille et avec dudit sieur de la Vabre
part

grosse n° 3

Et françois Vabre fils de Jean Jacques Vabre
et de Marie françoise chassery sa fille et avec
dumoulin de Guiche dudit sieur de la Vabre
part

Lesquelles parties après avoir consulté et entendu
savoir le futur gendre dudit sieur Jean boullanger
de la Vabre son oncle maternel, et dudit futur
gendre dudit Jean Jacques Vabre son oncle paternel
pour le contenu au présent contrat qui a été
signé et accepté entre les parties avec leur
sieur de la Vabre

que le futur gendre ou promis de prendre pour
mari et femme et faire célébrer leurs futures nocces
en l'église de saint marie l'auchaux Eglise l'abbé de pons
convenant de faire de parer le vin de paille par eux
autrement d'interdiction

il se soust aprouer cha cun par moitie En l'oude
acquisition tant En meubles que En immeubles, puis, par d
d'acquiescer pendant l'ame d'icelle conjug alle
Renouant quant, avec meubles de l'oude und l'oude
provenant par d'icelle le Contant

Le dit Jean Jacques Valot promit la future femme a
marie Collety femme d'Elonf une und au Contant

de marier de d'icelle par le dit Valot et d'icelle de
marier de d'icelle, par le dit Valot et d'icelle de
l'oude de l'oude Contant d'icelle d'icelle le ving
de d'icelle de l'oude d'icelle par le dit Valot et d'icelle de
part de l'oude d'icelle de l'oude de l'oude de l'oude de
quell'un par le dit Valot et d'icelle de l'oude de l'oude de
la par le dit Valot et d'icelle de l'oude de l'oude de
le dit Valot promit a la future femme la par le dit
de d'icelle de l'oude de l'oude de l'oude de l'oude de
de d'icelle de l'oude de l'oude de l'oude de l'oude de
prochaine de l'oude de l'oude de l'oude de l'oude de

Le dit Valot promit a la fille future femme un
troupeau pour le jour de la future noce En vallee
de d'icelle de l'oude de l'oude de l'oude de l'oude de
de d'icelle de l'oude de l'oude de l'oude de l'oude de

Dec 16th 16th

Debit de l'Église d'Anvers et de l'Église de la Cour
pour le paiement de l'impôt et pour le paiement de l'impôt
de l'Église d'Anvers et de l'Église de la Cour
avec tout le paiement de l'impôt de l'Église d'Anvers
et de l'Église de la Cour et de l'Église de la Cour
approuvé par les seigneurs français et anglais

1100/10 J. B. Buntger

Chiron.

En l'année le sixième 1776
et l'année le sixième 1776
le sixième 1776

Willott